



Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/47-2000

ISBN 0-660-61408-1



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044



NAFTA Secretariat
Secrétariat de l'**ALÉNA**
Secretariado del **TLCAN**

Section canadienne

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2000

L'honorable Pierre S. Pettigrew
Ministre du Commerce international

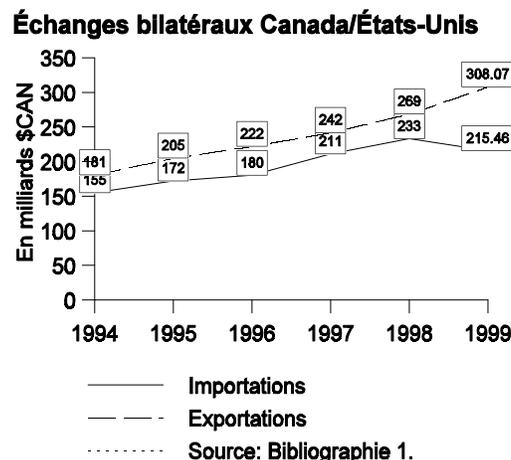
TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	1
TABLEAU DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS ...	2
SECTION I : Message du ministre	3
SECTION II : Aperçu du programme ministériel	4
1. Mandat et mission	4
2. Environnement opérationnel	7
3. Secteur d'activité	16
SECTION III: Rendement du programme ministériel	17
1. Prévisions de rendement	17
2. Réalisations	18
SECTION IV : Rapports globaux	23
SECTION V : Rendement financier	24
Tableau 1 – Sommaire des crédits votés	24
Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	25
Tableau 3 – Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	26
Tableau 4 – Recettes non disponibles	26
SECTION VI : AUTRES RENSEIGNEMENTS	27
BIBLIOGRAPHIE	28
INDEX	29

RÉSUMÉ

En Amérique du Nord, la plupart des échanges commerciaux s'effectuent en conformité avec les lignes directrices bien établies de l'ALÉNA. Les États-Unis absorbent 86,8 % de nos exportations, tandis que le Canada accueille 24 % des exportations américaines. Les exportations vers les États-Unis représentent 32,6 % du PIB du Canada. L'échange de biens et de services entre le Canada et les États-Unis n'ont cessé de progresser entre 1994 et 1999. Depuis la création de l'ALÉNA, le Mexique est devenu le principal partenaire commercial du Canada en Amérique latine et son troisième fournisseur dans le monde, en termes d'importance, après les États-Unis et le Japon. Au cours de l'an dernier, le commerce entre le Mexique et le Canada a atteint 13,9 milliards \$, soit 25 % de plus qu'en 1998.

Figure 1



Organisation unique mise en place par la Commission du libre-échange, le Secrétariat de l'ALÉNA, formé des sections canadienne, américaine et mexicaine, administre les dispositions de l'ALÉNA visant le règlement des différends. Son mandat consiste notamment à aider la Commission et à soutenir divers comités et groupes de travail non liés aux différends.

Plus précisément, le Secrétariat de l'ALÉNA administre le mécanisme de règlement des différends en vertu des chapitres 14, 19 et 20 de l'Accord, et s'acquitte de certaines responsabilités qui lui incombent selon les dispositions pertinentes du chapitre 11. Chaque section nationale maintient un greffe de type judiciaire où sont conservées les délibérations des groupes spéciaux, des comités et des tribunaux.

En 1997, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'est vue confier l'administration des dispositions de règlement des différends de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili. En mars 2000, les sections chargées de l'Accord entre le Canada et le Chili et de l'Accord entre le Canada et Israël n'avaient pas encore ouvert leurs bureaux.

En 1998, on a chargé la Section canadienne du Secrétariat d'administrer la procédure d'examen par un groupe spécial ouverte en vertu de l'article V de l'Accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux. Les deux gouvernements ont convenu de recourir au cadre rigoureux de règlement des différends prévu par l'ALÉNA pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord sur le bois d'œuvre.

La Section canadienne du Secrétariat compte moins de douze personnes, qui s'emploient à fournir un appui efficace afin que les groupes spéciaux soient administrés de manière juste et équitable. Pour permettre au Secrétariat d'offrir un meilleur service aux intervenants, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA est en train de mettre en œuvre un système d'information intégré perfectionné, notamment par le réaménagement du système d'information du greffe, de la base de données sur les requêtes et les ordonnances, et du système financier trilatéral.

TABLEAU DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA		
doit fournir aux Canadiens :	Devant être confirmée par :	Résultats rapportés dans :
L'administration appropriée des dispositions visant le règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et des autres accords bilatéraux auxquels le Canada est partie, tels que l'Accord de libre-échange Canada-Israël et l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de manière à garantir un processus administratif impartial, l'équité, la sécurité et l'objectivité, tout en fournissant des services de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> la rétroaction des intervenants. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport ministériel sur le rendement (RMR), Sections II 2. a. iii (page 16) et III 2. a. i (page 18).
	<ul style="list-style-type: none"> des enquêtes sur la satisfaction des clients. 	<ul style="list-style-type: none"> RMR, Sections III 2. a. ii, Figure 12 (page 20 à 22).
	<ul style="list-style-type: none"> la communication d'informations, y compris de décisions, de rapports et de statistiques, sous une forme accessible au public. 	<ul style="list-style-type: none"> RMR, Figure 12 (pages 20 à 22). Adresse Internet : http://www.nafta-sec-alena.org

Le présent *Rapport sur le rendement de 2000* exposera de manière détaillée le rôle et les responsabilités de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA, et fournira des indicateurs de rendement reflétant la qualité des services administratifs, ainsi qu'un aperçu du rendement financier.

SECTION I : Message du ministre

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre échange nord-américain (ALÉNA), le 1^{er} janvier 1994, la valeur du commerce et des investissements entre le Canada, les États-Unis et le Mexique ont connu, année après année, une croissance constante. En 1999, la valeur totale du commerce de marchandises entre le Canada et ses deux voisins s'est élevée à quelques 537 milliards de dollars. Pour sa part, la valeur totale des marchandises échangées entre le Canada et les États-Unis se s'élevée à 523 milliards de dollars en 1999. Depuis 1994, le commerce bilatéral de marchandises entre le Canada et le Mexique a doublé, atteignant 13,9 milliards de dollars en 1999. Pendant les 6 premières années de l'ALÉNA, 1,8 millions d'emplois ont été créés soit une hausse de 11% par rapport au niveau d'emploi antérieur à l'ALÉNA. À la fin de l'exercice de 1999, les investissements étrangers directs ont atteint 240 milliards de dollars, l'investissement américain et mexicain comptant pour 72%. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, l'investissement en provenance de nos pays partenaires a connu une croissance de plus de 69%.

L'ALÉNA, à l'instar de son prédécesseur, l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALÉ), a pour caractéristique fondamentale l'efficacité de ses mécanismes de règlement des différends. Ces mécanismes permettent aux gouvernements et aux sociétés de résoudre des différends qui sont inévitables à l'intérieur d'une relation commerciale aussi vaste et dynamique.

Le Secrétariat de l'ALÉNA, qui regroupe les sections canadienne, américaine et mexicaine, est chargé d'administrer les dispositions de l'Accord relatives au règlement des différends. En 1997, la Section canadienne du Secrétariat a également reçu le mandat d'administrer les dispositions relatives au règlement de différends de l'Accord de libre-échange Canada-Israël et de l'Accord de libre-échange Canada-Chili. Le mandat de la Section canadienne du Secrétariat consiste en outre à prêter assistance aux commissions commerciales pertinentes et à soutenir les travaux des comités et groupes non liés au règlement des différends.

Entre les débuts de l'ALÉ, en 1989, et le 31 mars 2000, 121 poursuites ont été déposées au Secrétariat en vertu de l'ALÉ, de l'ALÉNA et de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux, 92 décisions et rapports ont été rendus en vertu de leurs dispositions respectives au sujet du règlement des différends. Dans l'ensemble, ces procédures ont remarquablement bien fonctionné, offrant un cadre stable, prévisible et transparent pour la conduite d'activités commerciales dans toute l'Amérique du Nord, ce qui, en retour a contribué à réduire les conflits.

Les mécanismes de règlement des différends nécessitent l'apport d'avis impartiaux, de renseignements exacts et d'un soutien administratif prompt. La Section canadienne du Secrétariat a su offrir ces services tout en maintenant un taux de satisfaction élevé et constant de la part de ses clients. Selon les résultats d'un sondage réalisé en 1999, la clientèle de la Section canadienne s'est dite en général satisfaite des services offerts. En outre, tous les clients ont estimé que les travaux et les services offerts par la Section canadienne ont surclassé ceux d'entités administratives similaires. De plus, la Section canadienne a mis sur pied un site Web muni d'un moteur de recherche permettant d'accéder plus facilement à des renseignements pertinents, notamment des décisions et des rapports sur le règlement de différends dans le cadre de l'ALÉ et de l'ALÉNA.

Le gouvernement canadien reconnaît que les systèmes de règlements internationaux institués pour régler les différends commerciaux constituent un élément vital de notre politique et de nos relations commerciales. Fondé sur des règles, le système de l'ALÉNA offre la stabilité et la transparence essentielles aux sociétés et aux investisseurs canadiens dans leur quête de nouveaux débouchés et d'un accès sûr aux marchés étrangers. Lorsque des conflits surviennent, ce système sert de modèle pour les résoudre.

L'honorable Pierre S. Pettigrew

SECTION II : Aperçu du programme ministériel

1. Mandat et mission

a. Mandat

Le Secrétariat de l'ALÉNA est un organisme unique créé en vertu de l'ALÉNA pour l'administration des dispositions de l'Accord concernant le règlement des différends.

Le mandat du Secrétariat est défini à l'article 2002.3 de l'ALÉNA :

Le Secrétariat :

- a) *prêtera assistance à la Commission ;*
- b) *assurera un soutien administratif*
 - i) *aux groupes spéciaux et comités institués en vertu du chapitre dix-neuf (Examen et règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs), conformément aux procédures établies en application de l'article 1908, et*
 - ii) *aux groupes spéciaux institués en vertu du présent chapitre, conformément aux procédures établies en application de l'article 2012; et*
- c) *selon les directives de la Commission,*
 - i) *appuiera les travaux des autres comités et groupes institués en vertu du présent Accord et,*
 - ii) *facilitera de façon générale le fonctionnement du présent Accord.*

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'est vue confier d'autres responsabilités. Son mandat a été élargi à l'administration des mécanismes de règlement des différends selon le chapitre 8 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël, en 1997, puis selon le chapitre N de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.

Les dispositions des accords en question qui lui confèrent la responsabilité de prêter une assistance administrative, sont énoncées à la figure 2.

Figure 2 – Résumé des responsabilités autorisées

Accord de libre-échange nord-américain		
Article 2002.3	Soutien du Secrétariat	Prêter assistance et assurer un soutien administratif à la Commission, aux groupes spéciaux, aux comités et aux groupes de travail Faciliter le fonctionnement de l'Accord
Chapitre 11	Différends relatifs aux investissements	Peuvent être soumis à certains mécanismes d'arbitrage internationaux
Chapitre 14	Différends relatifs aux dispositions concernant les services financiers	Peuvent être soumis aux procédures de règlement des différends prévues au chapitre 20
Chapitre 19	Différends entre branches de production relatifs aux droits antidumping et compensateurs, ainsi qu'aux décisions finales concernant les préjudices	Peuvent être soumis à un groupe spécial, plutôt qu'à une instance judiciaire, qui les étudiera avant de rendre une décision exécutoire.
Chapitre 20	Différends entre gouvernements relatifs à l'interprétation ou à l'application de l'Accord	Peuvent être soumis à des groupes arbitraux spéciaux
Accord de libre-échange entre le Canada et Israël		
Chapitre 8	Différends relatifs à l'interprétation ou à l'application de l'Accord	Peuvent être soumis à des groupes d'experts
Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili		
Chapitre N	Différends relatifs à l'interprétation ou à l'application de l'Accord	Peuvent être soumis à des groupes arbitraux spéciaux

Les deux parties concernées peuvent en outre faire appel de temps à temps à la Section canadienne pour administrer les dispositions concernant les mécanismes de règlement des différends prévus dans l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Figure 3 – Organigramme des responsabilités autorisées

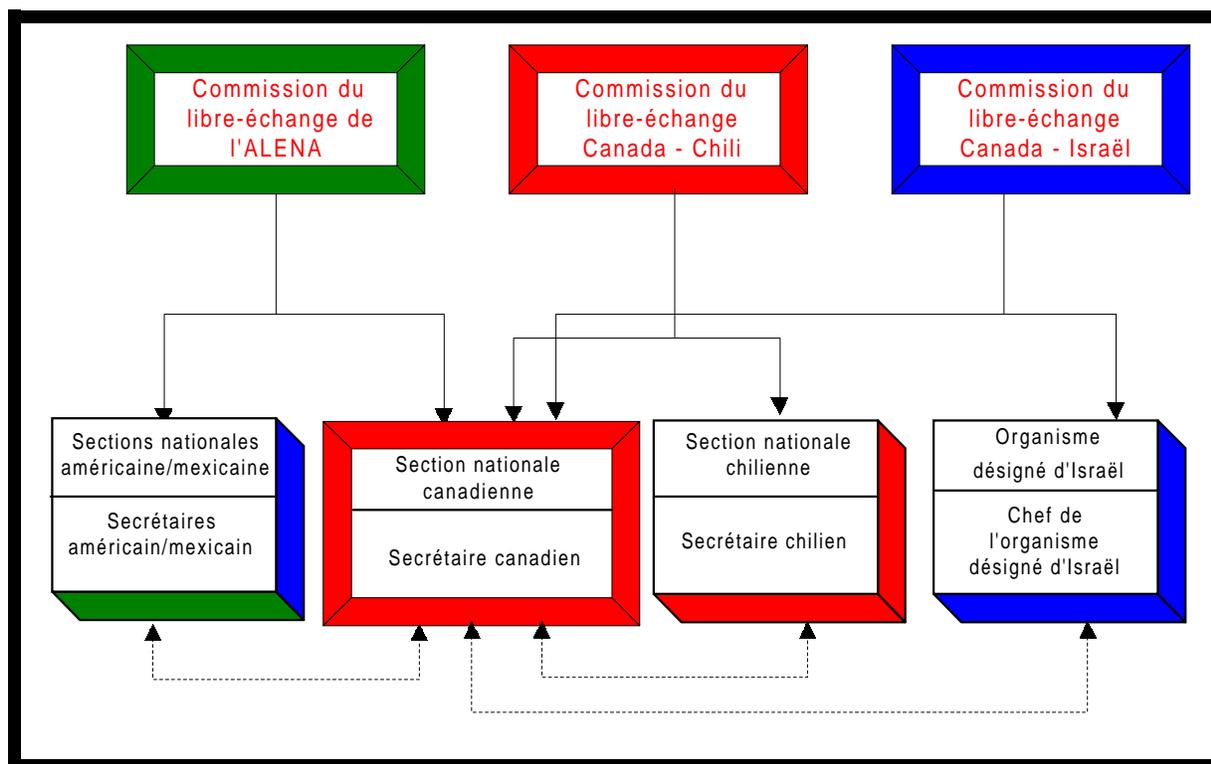


Figure 4 – Énoncé de mission

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'emploie à administrer les dispositions relatives au règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain et des autres accords de libre-échange bilatéraux, de manière à assurer aux intéressés des services administratifs et de soutien de la plus haute qualité et marqués par l'impartialité, l'équité, la rapidité et la transparence.

2. Environnement opérationnel

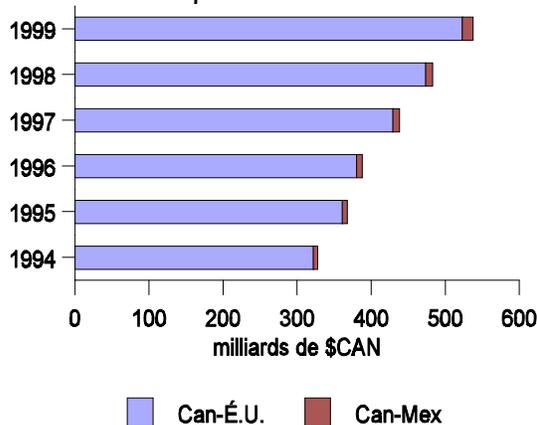
a. Contexte

En 1989, un Secrétariat binational a été institué en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ). Il avait pour tâche d'administrer les mécanismes de règlement des différends commerciaux prévus dans l'ALÉ. En 1994, l'ALÉNA faisant obligation aux parties d'établir chacune dans leur pays une section nationale avec un bureau permanent, les sections canadienne et américaine du Secrétariat binational sont devenues la Section canadienne et la Section américaine de l'ALÉNA. Le Secrétariat de l'ALÉNA est né lorsque la Section du Mexique s'est ajoutée à elles. Les sections nationales sont situées à Ottawa, à Washington et à Mexico, et elles sont dirigées par des secrétaires canadien, américain et mexicain.

En 1999, les échanges commerciaux entre les trois partenaires de l'ALÉNA (Canada, États-Unis et Mexique) ont atteint 856 milliards de dollars canadiens, un bond de 343 milliards en 6 ans seulement. Le commerce de marchandises entre le Canada et le Mexique s'intensifie, mais il reste relativement modeste. Il s'élevait à 13,9 milliards de dollars en 1999. Par contre, le commerce de marchandises entre le Canada et les États-Unis a atteint 523 milliards de dollars l'an dernier. Il n'existe pas dans le monde deux autres pays qui entretiennent de telles relations commerciales. Les mécanismes de règlement des différends viennent renforcer le maintien de ces relations commerciales.

Figure 5

Commerce de marchandises entre le Canada et ses partenaires de l'ALÉNA



b. Objectif du programme

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a pour premier objectif de mettre en application les dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël (ALÉCI) et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALÉCC) relatives au règlement des différends. Les deux parties concernées peuvent en outre faire appel de temps à temps à la Section canadienne pour administrer les dispositions concernant les mécanismes de règlement des différends prévus dans l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Pour remplir ces objectifs, le Secrétariat prête assistance aux groupes spéciaux constitués en vertu des différents accords et elle dispose d'un greffe de style judiciaire chargé de surveiller les procédures des groupes spéciaux, des comités, des groupes de travail et des tribunaux.

Un autre objectif du Secrétariat est de faciliter le fonctionnement des accords en question en fournissant des services professionnels et en établissant des cadres, des politiques, des mécanismes et des systèmes de gestion générale.

Figure 6 – Dispositions concernant le règlement des différends

Accord de libre-échange nord-américain		
Chapitre 11	Différends relatifs aux investissements	Peuvent être soumis à certains mécanismes d'arbitrage international
Chapitre 14	Différends relatifs aux dispositions concernant les services financiers	Peuvent être soumis aux procédures de règlement des différends prévues au chapitre 20
Chapitre 19	Différends relatifs aux droits antidumping et compensateurs, ainsi qu'aux décisions finales concernant les préjudices	Peuvent être soumis à un groupe spécial, plutôt qu'à une instance judiciaire, qui les étudiera avant de rendre une décision exécutoire
Chapitre 20	Différends relatifs à l'interprétation ou à l'application de l'Accord	Peuvent être soumis à des groupes arbitraux spéciaux
Accord de libre-échange entre le Canada et Israël		
Chapitre 8	Différends relatifs à l'interprétation ou à l'application de l'Accord	Peuvent être soumis à des groupes d'experts
Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili		
Chapitre N	Différends relatifs à l'interprétation ou à l'application de l'Accord	Peuvent être soumis à des groupes arbitraux spéciaux
Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis		
Article V.4	Différends concernant l'interprétation ou l'application de l'Accord	Peuvent être soumis à des groupes arbitraux spéciaux

c. Objectifs généraux

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA respecte les objectifs de l'Accord en particulier sur le plan de la transparence, du règlement efficace des différends et de l'établissement d'un cadre qui favorise le resserrement de la coopération multilatérale, régionale et trilatérale.

Les cinq objectifs généraux suivants ont été définis à l'appui de l'objectif du programme de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA :

- ***Engagement à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative***
La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'engage à administrer les dispositions relatives au règlement des différends des accords de libre-échange pertinents¹ et d'autres accords bilatéraux de manière à assurer l'impartialité de la procédure administrative, ainsi que l'équité et la sécurité du processus.
- ***Engagement à assurer la qualité du service***
La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'emploie à maintenir le plus haut niveau de qualité qui soit quant à l'administration de toutes les procédures de règlement des différends.
- ***Soutien des intervenants***
La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA appuie les intéressés et leur dispense des services de manière impartiale, adaptée, accessible et rapide.
- ***Ouverture et responsabilité***
La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA fait preuve d'ouverture et de responsabilité face au gouvernement, aux commissions du libre-échange² et à la population.

¹ Aux fins du présent document, les accords de libre-échange sont l'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Israël et l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili. Les autres accords bilatéraux comprennent l'Accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux.

² Aux fins du présent document, les commissions du libre-échange sont la Commission du libre-échange nord-américain, la Commission du libre-échange entre le Canada et l'Israël et la Commission du libre-échange entre le Canada et le Chili.

- ***Efficacité et efficacité opérationnelles***
Suivant le Plan directeur pour le renouvellement des services gouvernementaux à l'aide des technologies de l'information, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'engage à chercher des moyens de diversifier sa prestation de services en utilisant de nouvelles technologies qui améliorent le partage de l'information et les pratiques d'exploitation.

d. Priorités stratégiques

Afin de faciliter la réalisation de l'objectif du programme et des objectifs généraux décrits précédemment, la Section canadienne a donné suite aux plans et priorités ci-après :

- Terminer les activités relatives au passage à l'an 2000 selon le plan d'action approuvé, de manière à garantir que les systèmes du Secrétariat répondent aux normes de l'an 2000 avant le 31 décembre 1999. (Voir la Section IV - Préparation à l'an 2000, p.23).
- Suivre l'initiative du gouvernement fédéral voulant que tous les ministères gèrent leurs finances selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Pour être en règle au 1^{er} avril 2001, la Section canadienne a terminé son analyse de rentabilisation et choisi la solution la plus appropriée qui répond le mieux aux exigences du gouvernement et à ses propres besoins. Un plan stratégique et un modèle de gestion de projet ont aussi été développés.
- Demeurer prête à contribuer à la mise en train de la Section nationale chilienne aux fins de l'administration des dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-Chili qui touchent au règlement des différends. La Section nationale chilienne doit être instituée conformément à l'article N.02 de cet accord.
- Demeurer prête à contribuer à l'établissement et à la mise en train de l'Organisme désigné d'Israël aux fins de l'administration des dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-Israël qui touchent au règlement des différends. L'Organisme désigné d'Israël doit être créé conformément à l'article 8.3 de cet accord.

- Établir les mécanismes de liaison et aider le Secrétariat de la Zone de libre-échange des Amériques au fur et à mesure des progrès réalisés au regard de cette initiative. La Section canadienne a également détaché son sous-secrétaire pour aider à l'administration du Secrétariat de la ZLEA.
- Conclure avec succès l'administration des procédures liées aux dispositions de règlement des différends contenues dans l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique.

e. Contexte opérationnel

En perspective

En 1999, les échanges trilatéraux entre les partenaires de l'ALÉNA (Canada, États-Unis et Mexique) ont atteint 856 milliards de dollars canadiens alors que le commerce des marchandises entre le Canada et le Mexique est relativement modeste, à 13,9 milliards de dollars en 1999. Nos échanges avec les États-Unis sur ce plan sont les plus importants au monde en termes de commerce bilatéral.

Les mécanismes de règlement des différends renforcent la continuité de ces échanges.

Trois aspects clés concernant le fonctionnement et l'administration de tous les ministères et organismes doivent être pris en compte lorsqu'on prépare un rapport de rendement, à savoir : les ressources, l'environnement (intervenants et clients) et les résultats.

Voici un aperçu du fonctionnement et du rendement de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA relativement à ces trois aspects clés :

i. Ressources

Le Parlement du Canada a affecté la somme de 2,224 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1999-2000 au titre de l'administration des systèmes de règlement des différends prévus à l'ALÉNA. Le coût moyen de l'administration des procédures d'examen par un groupe spécial a augmenté, en partie à cause de la complexité accrue de ces examens et de la nécessité de fonctionner aussi dans une troisième langue. Pour contrer cette hausse des dépenses, la Section canadienne a rationalisé et repensé ses procédés administratifs, et trouvé des moyens supplémentaires d'assurer la prestation de ses services, notamment l'établissement de partenariats, lesquels font l'objet de la figure 8.

Figure 7 - Facteurs externes

Il importe de noter que les facteurs externes suivants influent sur les dépenses de fonctionnement de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA :

- le Secrétariat n'a aucun contrôle sur les coûts directs des travaux des groupes spéciaux, ces coûts étant non discrétionnaires. Ils incluent la rémunération des membres de ces groupes et de leurs adjoints ainsi que les indemnités journalières (comme les indemnités de déplacement, de logement et de repas);
- le Secrétariat n'a aucun contrôle sur le nombre de groupes spéciaux formés au cours d'une année;
- le Secrétariat ne peut pas refuser une demande d'examen par un groupe spécial.

Figure 8 - Partenaires pour la prestation des services

<p><i>Partage des services</i></p>	<p>Services du personnel administrés par un autre ministère</p> <p>La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a négocié un protocole d'entente avec un autre ministère fédéral en vue de la prestation des services concernant le personnel, y compris le traitement de la paie et des avantages sociaux.</p>
<p><i>Sous-traitance</i></p>	<p>Services informatiques en sous-traitance</p> <p>_ - La Section canadienne a besoin de services professionnels pour soutenir les efforts du Secrétariat de l'ALÉNA au chapitre de l'infrastructure informatique et de ses applications. Un accord a été conclu avec le secteur privé pour la prestation de services de soutien sur le plan de la technique et des applications.</p> <p>- Pour améliorer les communications entre ses employés, ses partenaires et le public, la Section canadienne a conclu avec un fournisseur de services Internet un accord en vue de maximiser l'efficacité de sa connexion au réseau mondial. Les solutions retenues ont grandement réduit le temps nécessaire pour l'accès en ligne.</p>
<p><i>Partage de locaux</i></p>	<p>Partage de salles d'audience</p> <p>La Section canadienne a conclu avec d'autres organismes fédéraux des accords en vue du partage de salles d'audience situées à proximité de ses propres locaux, ainsi que des services connexes.</p>
<p><i>Recouvrement des frais</i></p>	<p>Publication des décisions des groupes spéciaux → recouvrement des frais</p> <p>- La Section canadienne a conclu avec la Section américaine un protocole d'entente visant la prestation de services informatiques et de services concernant les systèmes, selon la formule du recouvrement des coûts.</p> <p>- Le Groupe Communications Canada Inc. a été autorisé à publier et à distribuer les décisions des groupes spéciaux institués sous les régimes de l'ALÉ et de l'ALÉNA. Le gouvernement a ainsi pu recouvrer les frais d'impression et de distribution, et la Section canadienne a pu réaffecter le personnel libéré de ces tâches.</p>

ii. Portée

Les principaux intervenants de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA sont :

- les membres des groupes spéciaux et leurs adjoints;
- ALÉNA
 - ▶ les personnes appelées à faire partie des groupes spéciaux aux termes du chapitre 19;
 - ▶ les personnes appelées à faire partie des comités de contestation extraordinaire;
 - ▶ les personnes appelées à faire partie des groupes spéciaux aux termes du chapitre 14;
 - ▶ les personnes appelées à faire partie des groupes spéciaux aux termes du chapitre 20;
 - ▶ la Commission du libre-échange (ALÉNA);
 - ▶ les représentants des Parties (c'est-à-dire les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis)

En règle générale, les intervenants qui s'adressent à la Section canadienne sont des exportateurs et des importateurs faisant des affaires dans les pays de l'ALÉNA, ainsi qu'en Israël et au Chili depuis 1997, et qui souhaitent recourir aux procédures de règlement des différends prévues par ces accords.

- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili
 - ▶ les personnes appelées à faire partie des groupes spéciaux aux termes du chapitre N;
 - ▶ la Commission du libre-échange (Canada-Chili);
 - ▶ les représentants des Parties (c'est-à-dire les gouvernements du Canada et du Chili)
- Accord de libre-échange entre le Canada et Israël
 - ▶ les personnes appelées à faire partie des groupes spéciaux aux termes du chapitre 8;
 - ▶ la Commission du libre-échange (Canada-Israël);
 - ▶ les représentants des Parties (c'est-à-dire les gouvernements du Canada et d'Israël).

Les autres intervenants sont :

- les conseillers juridiques qui représentent les exportateurs et les importateurs dans les procédures de règlement des différends, notamment pendant les examens entrepris par les groupes spéciaux et les comités;
- les organismes gouvernementaux (par exemple, au Canada, Agence des douanes et du revenu du Canada, le TCCE et le MAECI);
- les personnes directement touchées par les différends soumis aux groupes spéciaux de l'ALÉNA;
- les universitaires;
- les médias;
- le public.

iii. Résultats

La Section canadienne a élaboré un sondage-type pour mesurer le niveau de satisfaction à l'égard de ses services. Elle a par la suite établi des normes de service et fixé des objectifs de rendement pour chacune de ces normes.

La Section canadienne fournit un exemplaire de ses normes de service à tous les membres des groupes spéciaux et à leurs adjoints au moment de leur nomination.

La Section canadienne évalue le niveau de satisfaction à l'égard de ses services en demandant aux membres des groupes spéciaux de répondre à un questionnaire après chaque examen. Cette rétroaction lui permet d'ajuster au besoins ses services et de maintenir ses normes à un niveau élevé.

Selon les résultats de l'enquête sur la satisfaction de la clientèle réalisée en 1999, 100% des clients sont très satisfaits, dans l'ensemble, des activités de la Section canadienne. La rubrique "Réalizations" du présent rapport présente en détail les résultats de l'enquête. (Voir Section III.2, page 18)

Réactions d'intervenants
(Exemples de commentaires*)
[traduction]

« Il s'agissait de ma première expérience concernant un groupe spécial de l'ALÉNA. Le Secrétariat canadien s'est montré tout à fait à la hauteur. Je n'aurais pu en demander davantage. » (1999)

« J'ai agi en qualité ... de membre d'un groupe spécial et/ou de conseiller juridique d'une partie à un différend. Je suis extrêmement satisfait des services du Secrétariat canadien. Cela a été un pur plaisir pour moi (professionnellement et personnellement) de travailler avec le Secrétariat; ces gens-là sont du plus haut calibre professionnel qu'on puisse trouver. » (1999)

* Le texte complet des commentaires est disponible sur demande.

3. Secteur d'activité

Le secteur d'activité de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA est identique à son objectif de programme (voir la rubrique Objectif de programme à la Section II.2.b, page 7).

SECTION III: Rendement du programme ministériel

1. Prévisions de rendement

b. Autorisations

Figure 9 - Autorisations pour 1999-2000

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)	
	Total du Ministère
Dépenses prévues	2 224
Autorisations totales	2 248 ³
Dépenses réelles pour 1999-2000	1 819 ⁴

b. Engagements en matière de résultats

Figure 10 - Tableau des engagements en matière de résultats

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA	
doit fournir aux Canadiens :	Devant être confirmée par :
l'administration appropriée des dispositions visant le règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord de libre-échange Canada-Israël et de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de manière à garantir un processus administratif impartial, l'équité, la sécurité et l'objectivité, tout en fournissant des services de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> la rétroaction des intervenants;
	<ul style="list-style-type: none"> des enquêtes sur la satisfaction des clients;
	<ul style="list-style-type: none"> la communication d'informations, y compris de décisions, de rapports et de statistiques, sous une forme accessible au public.

³ L'augmentation de 24 000 \$ dans les Autorisations totales par rapport aux Dépenses prévues pour 1999-2000 est due aux conventions collectives.

⁴ Le fait que les Dépenses réelles soient inférieures aux Dépenses prévues pour 1999-2000 est dû principalement au nombre moins important que prévu de procédures présentées en vertu de l'ALÉNA.

2. Réalisations

a. Rendement du programme ministériel

La partie du présent rapport traitant du rendement du programme ministériel donne une perspective du rendement de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA depuis 1994, et porte sur les réalisations du Ministère pour l'année 1999-2000.

Rétroaction des intervenants

[traduction]

«... en exprimant ma gratitude pour les efforts incomparables déployés par tous les membres du bureau du Secrétariat pour que la procédure du groupe spécial se déroule sans problème. Les tâches entreprises, nombreuses et variées, sont toujours accomplies avec le plus grand professionnalisme.»

i. Réalisations du Ministère

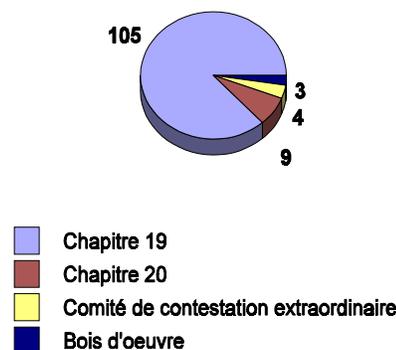
Du 1^{er} janvier 1989 au 31 mars 2000, le Secrétariat a reçu un total de 105 demandes d'examens par des groupes spéciaux en vertu du chapitre 19 de l'ALÉ et de l'ALÉNA (49 sous le régime de l'ALÉ et 56 sous celui de l'ALÉNA). Quatre demandes de constitution d'un Comité de contestation extraordinaire (CCE) ont été déposées (trois en vertu de l'ALÉ, et une en vertu de l'ALÉNA). De plus, le Secrétariat a reçu cinq demandes d'examen par des groupes spéciaux arbitraux en vertu du chapitre 18 de l'ALÉ, et quatre en vertu du chapitre 20 de l'ALÉNA (anciennement chapitre 18 en vertu de l'ALÉ). Entre l'entrée en vigueur de l'ALÉ et le 31 mars 2000, 92 décisions et rapports ont été produits.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le Secrétariat de l'ALÉNA a administré 26 examens par des groupes spéciaux en vertu du chapitre 19, quatre procédures de groupes spéciaux arbitraux en vertu du chapitre 20 de l'ALÉNA, et trois procédures de groupes spéciaux arbitraux aux termes de l'article V de l'Accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux. Au cours de cette période, le Secrétariat de l'ALÉNA a rendu huit décisions de groupes spéciaux en vertu du chapitre 19, et le reste des procédures étaient encore en cours d'examen au 31 mars 2000.

Figure 11

Groupes spéciaux : examens et demandes de constitution

1989-2000



ii. Résultats en matière de rendement

En 1999, les membres des groupes spéciaux et leurs adjoints ont été interrogés dans le cadre d'une enquête sur la satisfaction des clients de la Section canadienne.

Il ressort de ce rapport sur le rendement 1999-2000 que :

- la totalité des clients sont très satisfaits, dans l'ensemble, des services fournis par la Section canadienne;
- la plupart des clients sont tout à fait convaincus que la Section canadienne dispose des programmes, des systèmes et des procédures nécessaires au bon fonctionnement du mécanisme de règlement des différends. Si bien que les intervenants considèrent ces services de soutien comme précis (100 %), impartiaux (100 %), souples (100 %), rapides d'exécution (89 %), indépendants (100 %) et accessibles (100 %);
- près de 90 % des clients estiment que la Section canadienne joue un rôle très important dans le mécanisme de règlement des différends de l'ALÉNA, tandis que les autres 10 % jugent ce rôle assez important;
- cette année, la totalité des membres des groupes spéciaux et de leurs adjoints ont indiqué qu'ils souhaiteraient rejouer leurs rôles respectifs. La plupart des personnes interrogées expliquent cet intérêt par l'expérience de travail enrichissante qu'elles ont vécue au sein de la Section canadienne.

Figure 12 – Tableau comparatif : engagements en matière de rendement par rapport au rendement réel

Résumé des résultats de l'enquête sur la satisfaction des clients par gamme de services – 1999-2000		
Engagement en matière de rendement	Indicateur de rendement	Rendement réel
La Section canadienne appliquera de manière adéquate, équitable et sécuritaire les dispositions relatives au règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili et assurera l'impartialité de la procédure administrative.	Au moins 80 % des intervenants se disent tout à fait convaincus que la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a appliqué de manière équitable et sécuritaire les dispositions relatives au règlement des différends des accords de libre-échange et qu'elle a assuré l'impartialité de la procédure administrative.	100 % des personnes interrogées sont tout à fait convaincues de l'impartialité de la procédure administrative utilisée. 100% des personnes interrogées sont tout à fait convaincues de l'équité de la politique de prestation du service. 100% des personnes interrogées sont très satisfaites de la disponibilité du personnel.
La Section canadienne administrera de manière adéquate un greffe semblable à ceux des cours supérieures de référence du Canada, où seront conservées les pièces relatives à la procédure d'examen des groupes spéciaux.	Au moins 80 % des intervenants se disent très satisfaits de tous les aspects de l'administration du greffe de type judiciaire du Secrétariat de l'ALÉNA.	100 % des clients sont très satisfaits, dans l'ensemble, de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA. 100 % des clients sont très satisfaits de tous les aspects de la gestion des pièces relatives au règlement de différends. Environ 90% des clients estiment que la Section canadienne joue un rôle très important dans le mécanisme de règlement des différends de l'ALÉNA.
La Section canadienne élaborera et mettra en œuvre permanente des procédures, des programmes et des systèmes impartiaux, souples, précis et indépendants, qui sont aussi adaptés aux besoins des clients et rapides d'exécution.	Au moins 80 % des intervenants se disent pleinement satisfaits des procédures et des systèmes établis par la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA, qui sont, selon eux, adaptés, précis, impartiaux, souples, accessibles, indépendants et rapides d'exécution.	100 % des clients sont très satisfaits de la précision, de l'impartialité, de la souplesse, de l'indépendance et de l'accessibilité des services, tandis que 89 % sont très satisfaits de leur rapidité d'exécution.

Engagement en matière de rendement	Indicateur de rendement	Rendement réel
<p>La Section canadienne fournira aux groupes spéciaux l'information et l'appui dont ils ont besoin pour faire en sorte que leurs travaux soient précis, impartiaux, adaptés et accessibles et qu'ils puissent les réaliser de manière indépendante et en temps opportun.</p>	<p>Au moins 80 % des membres des groupes spéciaux et de leurs adjoints se disent pleinement satisfaits de l'information et de l'appui que la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA fournit aux groupes spéciaux.</p>	<p>100 % des clients sont très satisfaits de l'appui fourni aux groupes spéciaux. Selon les clients, le Secrétariat fournit avec précision (100 %), impartialité (90 %) et rapidité (91%) l'information nécessaire au bon déroulement du processus. De plus, 81 % des clients se disent très satisfaits de la façon dont la Section canadienne gère et distribue les documents.</p>
<p>La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA fera preuve d'ouverture et de responsabilité dans sa gestion.</p>	<p>La Section canadienne donne accès aux décisions, aux rapports et à l'information statistique qu'elle prépare et réduit les dépenses dans certains domaines au moyen d'initiatives de gestion modernes.</p>	<p>Le Secrétariat de l'ALÉNA a apporté des changements à ses pratiques, surtout au point de vue de la gestion financière, de l'informatique, des activités des groupes spéciaux et de la distribution électronique de documents. Comme ces changements ont entraîné une hausse de l'efficacité et les économies, le Secrétariat a pu réaffecter des ressources à d'autres activités essentielles.</p>
<p>Le Secrétariat de l'ALÉNA améliorera son efficacité générale en utilisant les nouvelles technologies de l'information.</p>	<p>Le Secrétariat de l'ALÉNA a facilité l'accès aux intervenants principaux en établissant un site Web qui comporte un moteur de recherche (par mots et expressions).</p> <p>Le Secrétariat de l'ALÉNA a mis en service un Système intégré d'information amélioré, qui a entraîné la restructuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du système d'information du greffe; - de la base de données sur les requêtes et ordonnances; - du système financier trilatéral. <p>Le système sera conçu de façon à tenir compte du passage à l'an 2000.</p>	<p>Le Secrétariat de l'ALÉNA a élaboré un site Web trilingue complet conçu pour fournir à ses clients les renseignements nécessaires, y compris les décisions relatives à l'ALÉ et à l'ALÉNA. Pour que les principaux intervenants et autres parties intéressées puissent accéder facilement aux renseignements dont ils ont besoin, le site Web comporte désormais un moteur de recherche par mots et expressions.</p> <p>Tous les systèmes du Secrétariat de l'ALÉNA ont été mis à niveau pour être conformes à l'an 2000. La Section canadienne a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - restructuré et mis en service une nouvelle infrastructure de TI pour satisfaire aux exigences actuelles et à celles des initiatives prévues; - amorcé une révision et une restructuration globales du système d'information du greffe, de manière à tenir compte des fonctionnalités améliorées (p. ex., requêtes et ordonnances) et à intégrer ce dernier au site Web de l'ALÉNA. <p>La Section canadienne a également réalisé une analyse de cas et des options pour déterminer les solutions qui satisfont le mieux aux exigences de la SIF.</p>
<p>La Section canadienne contribuera à la mise sur pied de l'organisme israélien désigné et de la Section nationale chilienne, qui appliqueront les dispositions des accords relatives au règlement des différends.</p>	<p>La Section canadienne a établi des relations avec les délégués commerciaux compétents en Israël et au Chili.</p>	<p>En 1997, le mandat de la Section canadienne a été élargi pour inclure l'application du mécanisme de règlement des différends en vertu du chapitre 8 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël et en vertu du chapitre N de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.</p> <p>De concert avec les représentants du MAECI, la</p>

Engagement en matière de rendement	Indicateur de rendement	Rendement réel
		<p>Section canadienne a organisé une première réunion pour proposer au gouvernement du Chili de l'aider à établir la Section nationale du Secrétariat chilien.</p> <p>Pour l'instant, aucun échange n'a eu lieu avec les responsables israéliens en ce qui concerne la mise sur pied de l'organisme israélien désigné.</p>
<p>La Section canadienne fournira des conseils aux autres secrétariats du commerce international, comme celui de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).</p>	<p>La Section canadienne a établi une liaison avec les responsables commerciaux compétents du Secrétariat de la ZLÉA.</p>	<p>La Section canadienne a organisé des réunions de liaison avec le Secrétariat de ZLÉA pour déterminer les éléments qui pourraient faciliter l'établissement et le fonctionnement du bureau.</p>

SECTION IV : Rapports globaux

1. Préparation à l'an 2000

En prévision du passage à l'an 2000, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a élaboré un plan d'action pour assurer la conformité à l'an 2000 :

- ▶ des systèmes internes;
- ▶ des systèmes externes (p. ex., organismes centraux);
- ▶ des logiciels bureautiques standard (comme WordPerfect, Word, Excel, etc.);
- ▶ des postes de travail et systèmes d'exploitation de réseau;
- ▶ de tout le matériel (postes de travail, serveurs de fichiers, etc.).

De concert avec les deux autres sections nationales, la Section canadienne a mis sur pied un projet conjoint visant à convertir et à restructurer l'actuel système d'information du greffe du Secrétariat de l'ALÉNA.

Cette restructuration avait pour but :

- ▶ d'assurer la conformité à l'an 2000 du système d'information du greffe du Secrétariat de l'ALÉNA;
- ▶ d'améliorer le rendement des systèmes au moyen de technologies modernes.

Le Secrétariat de l'ALÉNA a atteint tous les objectifs prévus pour l'an 2000 en respectant les délais et les coûts du projet, et ce, avant le 31 décembre 1999. Le Secrétariat avait aussi établi des mesures et des plans adéquats en cas d'urgence.

Le Secrétariat a pu satisfaire aux exigences relatives au passage à l'an 2000 sans recourir aux mesures prévues en cas d'urgence. Dans le cadre des initiatives liées à l'an 2000, le Secrétariat a aussi amorcé une restructuration complète de son infrastructure de TI. Cette restructuration a donné lieu à l'installation et à la mise en service de technologies logicielles intégrées pour ordinateurs personnels (Microsoft Office 2000) et d'une infrastructure matérielle et logicielle entièrement nouvelle, qui permettent non seulement d'améliorer le rendement et la fiabilité des services, mais aussi de les étendre.

SECTION V : Rendement financier

Tableau 1 – Sommaire des crédits votés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)				
Crédit		1999-2000		
		Dépenses prévues	Autorisations totales ⁵	Dépenses réelles
	Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA			
50	Programme	2.086	2.110	1.681
(S)	Contribution aux régimes de prestations aux employés (RPE)	138	138	138
	Total pour le Ministère	2.224	2.248⁶	1.819⁷

⁵ Autorisations totales du Budget principal des dépenses du Secrétariat.

⁶ L'augmentation de 24 000 \$ des autorisations totales par rapport aux dépenses prévues pour 1999-2000 est attribuable aux conventions collectives.

⁷ Si les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues pour 1999-2000, c'est essentiellement parce que moins de poursuites que prévu ont été engagées en vertu de l'ALÉNA..

Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues du Ministère par rapport aux dépenses réelles (en milliers de dollars)			
Secteurs d'activité	1999-2000		
	Dépenses prévues	Autorisations totales ⁸	Dépenses réelles
Fonctionnement	2 086	2 110	1 819
Capital	-	-	-
Subventions et contributions votées	-	-	-
Total provisoire : Dépenses votées brutes	2 086	2 110	1 819
Subventions et contributions législatives	-	-	-
Total des dépenses brutes	2 086	2 110	1 819
Moins : Recettes disponibles⁹	-	-	-
Total des dépenses nettes	2 086	2 110	1 819
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles ¹⁰	(300)	(300)	(130)
Coût des services offerts par d'autres ministères ¹¹	134	134	136
Coût net du programme	1 920	1 944	1 825
Équivalents temps plein (ETP)	13	13	9

⁸ Les autorisations totales correspondent aux autorisation du Budget principal des dépenses, à l'exclusion des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

⁹ Les recettes disponibles étaient appelées autrefois « recettes affectées aux dépenses ».

¹⁰ Les recettes non disponibles étaient appelées autrefois « recettes créditées versées au Trésor ».

¹¹ Ces coûts tiennent compte des locaux fournis gratuitement par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), des avantages sociaux des employés couvrant la part des primes d'assurance versée par l'employeur qui sont payées par le Conseil du Trésor du Canada, et de l'administration, par TPSGC, du système de traitement de la paie.

Tableau 3 – Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison dans le temps des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (en milliers de dollars)					
Secteur d'activité	Dépenses réelles 1997-98	Dépenses réelles 1998-99	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales ¹²	Dépenses réelles
Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA	1 280	1 496	2 086	2 110	1 819
Total	1 280	1 496	2 086	2 110	1 819

Tableau 4 – Recettes non disponibles

Recettes non disponibles (en milliers de dollars) ¹³					
Secteur d'activité	Recettes réelles 1997-98	Recettes réelles 1998-99	1999-2000		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA	279	1	300	300	130
Total des recettes non disponibles	279	1	300	300	130¹⁴

¹² Les autorisations totales correspondent aux autorisations du Budget principal des dépenses, à l'exclusion des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

¹³ Les recettes non disponibles étaient appelées autrefois « Recettes créditées versées au Trésor ».

¹⁴ Un montant supplémentaire de 136 000 \$ a été reçu après la fermeture de l'exercice et crédité au Trésor pour l'exercice 1999-2000.

SECTION VI : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec

Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne
Pièce 705
90, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4

Tél : (613) 992-9388
Télécopieur : (613) 992-9392

Site Internet: <http://www.nafta-sec-alena.org>

BIBLIOGRAPHIE

1. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; « **L'ALÉNA donne des résultats: Six ans, trois pays, un partenariat** » .
2. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international : « **Analyse économique et commerciale, 31 mai 2000** ». Source : Statistique Canada.
3. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international : « **Premier rapport annuel sur le commerce international du Canada** », **Deuxième édition, juin 2000**.
4. Ambassade du Mexique : « **Mexico-Canada Trade under NAFTA** » (Août 2000).
5. Ambassade du Mexique : « **Subsecretaria de Negociaciones Comerciales Internacionales** » (Août 2000).

INDEX

A	Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALÉ)	3
	Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALÉCC)	7
	Accord de libre-échange entre le Canada et Israël (ALÉCI)	7
	Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)	www.nafta-sec-alena.org
	Affaires étrangères et Commerce international	15, 22, 28
	An 2000	10, 21, 23
	Autorisation	17, 24, 25, 26
	Autres renseignements	27
B	Base de données sur les requêtes et les ordonnances	1
C	Comité pour contestation extraordinaire (CCE)	18
	Contexte opérationnel	11
	Contexte	7
	Crédits votés	24
D	Dépenses réelles	17, 24, 25, 26
	Dépenses prévues	17, 24, 25, 26
	Dispositions sur le règlement des différends (Figure)	1, 2
E	Engagements de rendement, Tableau des principaux	2
	Énoncé de mission	6
	Enquête sur la satisfaction de la clientèle	15
	Environnement opérationnel	7
	Équivalents temps plein (ETP)	25
F	Facteurs externes	12
G	Groupe Communication Canada Inc	13
I	Intervenants	1, 2, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 21
	Infrastructures de TI	21, 23
M	Mandat	1, 3, 4, 5, 27
	Mécanisme de règlement des différends	3, 5, 6, 7, 11
	Message du ministre	3
O	Objectif du programme	7
P	Partage des services	2, 13
	Partage de locaux	13
	Partenaires pour la prestation des services	13
	Portée	14
	Prévisions, réalisations, résultats en matière de rendement	17, 15, 18, 19
	Priorités stratégiques	10
R	Rapports globaux	23
	Réactions des intervenants	16, 18

	Recettes non disponibles	25, 26
	Recouvrement des frais	13
	Rendement du programme ministériel	17, 18
	Rendement financier	2, 24, 26
	Ressources	11, 21
	Résultats	2, 15, 17, 19
	Résumé	1
S	Secrétariat binational	7
	Secrétariat du Conseil du Trésor	15
	Secteur d'activité	16, 26
	Section nationale américaine	7, 13
	Section nationale chilienne	10, 21, 22
	Section nationale mexicaine	1, 3, 7
	Services du personnel	13
	Site Web	3, 21
	Sous-traitance	13
	Stratégie d'information financière (SIF)	21
	Système d'information du greffe	1, 21, 23
	Système financier trilatéral	1, 21
T	Technologies de l'information	10, 21
	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	25
Z	Zone de libre-échange des Amériques	11, 22